



DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

PRENEZ AVIS, que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, statuera sur une demande d'usage conditionnel sur la propriété sise au 3245, avenue Émile-Journault (Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension RCA18-14001).

Cette demande a pour but d'autoriser un usage de débits de boissons alcooliques intérieurs et un usage de marché public extérieur pour la Maison d'Haïti sous certaines conditions, et ce, malgré les usages autorisés par l'article 119 du règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **mardi 5 février 2019, à 18 h 30**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, bureau 201.

Fait à Montréal le 18 janvier 2019

La secrétaire d'arrondissement
Lyne Deslauriers

Publication :
[Site Internet de l'arrondissement et Bureau accès Montréal](#)